



50234

Distr.  
GENERALE

E/CN.14/RES/143(VII)  
3 mars 1965

FRANCAIS  
(original: ANGLAIS)



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9-23 février 1965

RESSOURCES NATURELLES

Résolution 143(VII) adoptée par la Commission à sa 126ème séance plénière  
le 22 février 1965

La Commission économique pour l'Afrique,

Consciente qu'il importe de faire progresser la connaissance des  
ressources naturelles de l'Afrique,

Prenant note des travaux de la Commission, de l'UNESCO, de la FAO, du  
Fonds spécial et d'autres organisations internationales s'occupant des  
ressources naturelles,

Reconnaissant la valeur des travaux effectués en Afrique par des pays  
non africains;

Reconnaissant en outre qu'il faut grouper en un même lieu les renseignements  
sur les ressources naturelles aux fins de la planification du développement  
économique accéléré aux niveaux des pays, de groupes de pays et de la région,

1. Prie le Secrétaire exécutif d'accroître ses efforts pour organiser la  
concentration des renseignements et les documents;
2. Suggère au secrétariat de prendre toutes les mesures possibles pour  
faciliter de nouvelles recherches avec l'aide technique et financière de  
pays et des organismes internationaux compétents;
3. Invite les organismes internationaux compétents, notamment ceux des  
Nations Unies, à collaborer étroitement avec le Secrétaire exécutif à  
l'accomplissement de cette tâche;
4. Invite les pays qui ont entrepris des recherches en Afrique, de transmettre  
au Secrétaire exécutif les renseignements et les documents dont ils  
disposent sur les ressources naturelles.